ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
Liberté
Égalité
Fraternité

Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger pour les enseignants des premier et second degrés en allemand, anglais, espagnol et italien

Note d'information du 15/10/2026 relative aux stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger pour les enseignants des premier et second degrés

Délégation de région académique aux relations européennes et internationales et à la coopération
DRAREIC – site Créteil
Affaire suivie par : Florence LOZACHMEUR
Tél : 01 57 02 68 78
Mél : fclozachmeur@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

S/C de Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Référence :

- *Note de service du 6-7-2026 relative aux échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2027-2028, publiée au BOEN n° 30 du 23-07-2026*

La présente note informe du calendrier concernant les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger, hors programme Erasmus+, pour les enseignants du premier degré et du second degré en allemand, anglais, espagnol et italien.

L'appel à candidatures pour effectuer un stage de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel pour les enseignants pendant l'été 2027 est ouvert.

Ces stages s'adressent aux enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public.

Toutes les informations utiles relatives à ce programme sont consultables sur le site de France Éducation international (FEi) au lien suivant :

https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/stages-de-perfectionnement-linguistique-pedagogique-et-culturel

L'inscription s'effectue en ligne jusqu'au 17 janvier 2027, sur le site de FEi, par le même lien.

Procédure à suivre :

- Pour les enseignants du premier degré, la date limite de complétion des dossiers est fixée au 17 janvier 2027 à minuit. Le directeur d'école transmet le dossier de candidature à l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN), qui lui-même le transmet à l'adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale (A-DASEN) pour le 29 janvier 2027 au plus tard. L'A-DASEN transmet par voie postale à FEi les dossiers originaux comportant l'ensemble des avis hiérarchiques, classés par ordre de priorité pour le 26 février 2027 au plus tard.

- Pour les enseignants du second degré, la date limite de complétion des dossiers est fixée au 17 janvier 2027 à minuit. Après avis et signature, le chef d'établissement transmet le dossier de façon électronique à l'inspection au plus tard le 22 janvier 2027 : les établissements de la voie professionnelle enverront les dossiers au secrétariat des IEN-ET/EG (ce.ien-eget@ac-creteil.fr), ceux de la voie générale et technologique au secrétariat des IA-IPR de langues (ce.ipr1@ac-creteil.fr).

- Par la suite, les inspecteurs, après avis et signature, feront parvenir à la DRAREIC par voie électronique pour le 1er février 2027 les dossiers classés par ordre de priorité. À réception, la DRAREIC les transmettra à FEi.

Informations complémentaires :
Un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les trois ans.
En cas de désistement, il convient d'adresser un courriel à l'adresse suivante : stages-linguistiques@france-education-international.fr

La procédure indiquée devra être respectée. Toute candidature ne respectant pas les délais, quelle qu'en soit la raison, sans respect de la voie hiérarchique et des procédures, sera refusée.

Pour le recteur et par délégation,
Laure Morel
Déléguée de région académique adjointe aux relations européennes et internationales et à la coopération (DRAAREIC) - Créteil / DAREIC de l'académie de Créteil